

Votre commune s'organise.  
Et vous ?

DOCUMENT  
À CONSERVER



# DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

édition 2019

DICRIM  
de PORT-DE-BOUC



PORT de BOUC



CYPRÈS



Notre objectif : Prévenir des dangers.

Si la Méditerranée et le chenal de Caronte bordent Port de Bouc, ses rivages sont aussi terre d'Industries où chaque jour des hommes et des femmes sur leur lieu de travail ou sur leur lieu d'habitation sont soumis à des risques majeurs. Pour notre équipe municipale la sécurité est une priorité, ainsi à travers ce document, nous avons voulu prévenir la population des consignes à suivre en cas d'incidents ou d'accidents majeurs. Le risque zéro n'existant pas, nous avons souhaité que chaque menace soit étudiée et décrite afin d'adopter les justes réflexes à adopter, en cas de danger.

Vous trouverez dans ce Dossier d'Information Communal sur les risques Majeurs, toutes les procédures et les consignes recommandées et applicables en cas d'urgence. Ce sont des procédures simples, qui peuvent sauver des vies.

Je vous recommande de lire cette brochure et de la placer dans un endroit rangé à portée de main. Elle est précieuse, conservez-là.

Avec tout mon dévouement

**Patricia Fernandez-Pédenielli  
Maire de Port-de-Bouc**

# LES RISQUES MAJEURS

- |                                                                                  |           |                                |                                                                                   |           |                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------|
|  | <b>3</b>  | Les risques majeurs            |  | <b>14</b> | Le risque industriel                               |
|  | <b>4</b>  | Le risque inondation           |  | <b>16</b> | Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses) |
|  | <b>6</b>  | Le risque feu de forêt         |  | <b>18</b> | Comment suis-je alerté ?                           |
|  | <b>8</b>  | Le risque mouvement de terrain |  | <b>19</b> | Fiche consignes                                    |
|  | <b>10</b> | Le risque sismique             |  | <b>20</b> | Sites internet / Contacts utiles                   |
|  | <b>12</b> | Le risque climatique           |                                                                                   |           |                                                    |

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

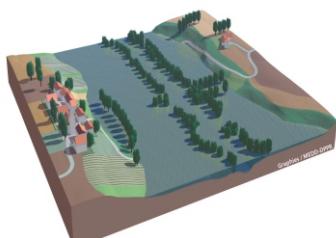
ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune de Port-de-Bouc est concernée par des inondations par débordement, du ruissellement et de la submersion marine sur le littoral.

En cas de fortes pluies, le secteur du Plan Fossan et de l'Engrenier situé en zones basses pourrait accumuler des eaux de ruissellement.

Au sud-est, le débordement du ruisseau de Saint Jean concerne le secteur de la Gaffette.

Les zones les plus sensibles aux submersions, sont la pointe de la Baumasse et l'embouchure du Chenal de Caronte.

### i Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez  
[www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr)



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### 1994

Depuis 1994, la commune a fait l'objet de 5 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue.



© DDTM 83

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité  
À faire



### PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

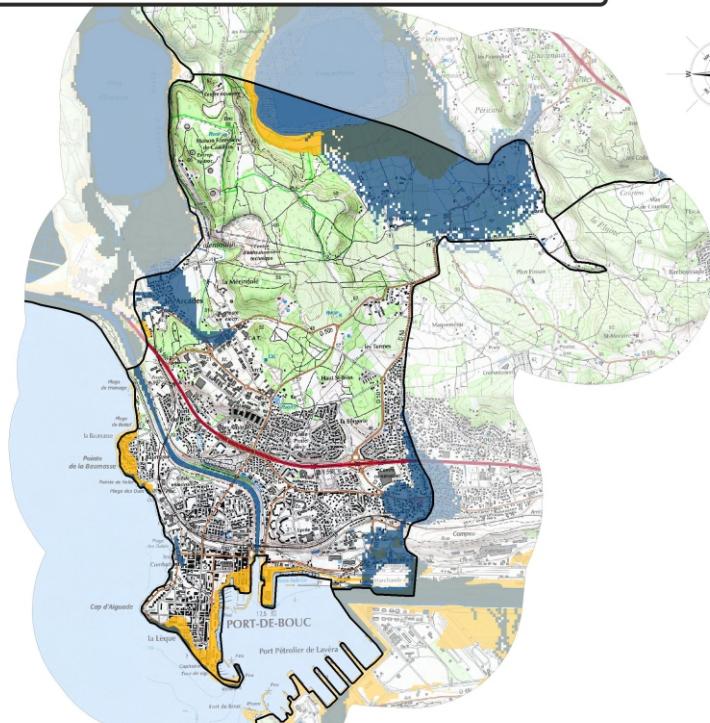
# Mesures de gestion du risque

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales. Une carte de vigilance météorologique est élaborée systématiquement deux fois par jour par Météo-France pour informer sur les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

## Zones soumises au risque d'inondation

0 0,7 1,4  
Kilomètres



### Légende :

- Zones soumises au risque inondation
- Zones soumises à la submersion marine



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

### APRÈS

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

### Liens utiles :

Cartes de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>



# FEU DE FORêt

## Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies. Pour qu'un incendie se déclenche trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation.

Près de la moitié du territoire demeure boisée, les zones les plus sensibles se situent au nord de la commune en périphérie de la zone urbaine.

### i Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### AOÛT 2000

La base de données Prométhée répertorie 23 feux de forêt (de plus d'un hectare) dont la surface totale parcourue par ces feux atteint 211 hectares (entre 1973 et 2018).

Le plus important, parti dans le secteur de la ferme de Carcara a parcouru 75 hectares le 19 août 2000.



© SDIS 06

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

### Consignes de sécurité

#### À faire



### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

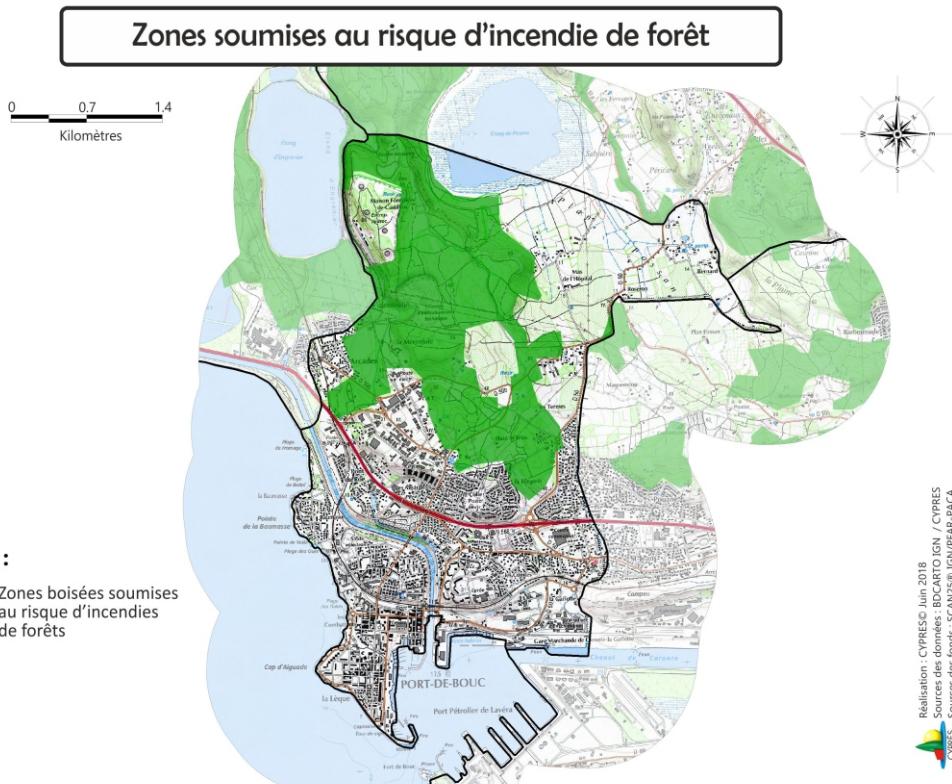
### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

# Mesures de gestion du risque

La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours : réseau de surveillance (vigies, postes de guet, ...), création de pistes pourvues d'une bande débroussaillée permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie, points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte...

En saison estivale, une information quotidienne sur le niveau de risque de feu de forêt est assurée via le site internet de la Préfecture indiquant des restrictions d'accès aux massifs en fonction du niveau de danger.



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

## APRÈS

- Sortir protégé
- **Éteindre les foyers résiduels** sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

Du fait de ses caractéristiques géologiques, l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à des tassements différentiels causés par la présence d'argile.

Les mouvements de terrains qui entraîneraient un déplacement de matières sont moins présents sur la commune.

Les zones les plus sensibles aux chutes de blocs, glissements de terrain et aux coulées de boue se situent dans le secteur Castillon au nord-ouest du territoire.

Quant aux effondrements, les zones les plus sensibles sont Castillon, la Pointe de la Baumasse et le Cap d'Aiguade.

### Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluege, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### DÉCEMBRE 2008

En décembre 2008, à la suite de fortes pluies, un glissement de terrain d'environ 100m<sup>3</sup> a eu lieu sur l'avenue Frédéric Mistral, nécessitant des travaux effectués par le port autonome de Marseille.

Depuis 1994, la commune a fait l'objet de 6 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié aux tassements différentiels des argiles.



23.07.2018

© Erosion de juillet 2018 - Mairie de Port-de-Bouc

## Les Bons Réflexes

### PENDANT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas  
d'Éboulement



### APRÈS

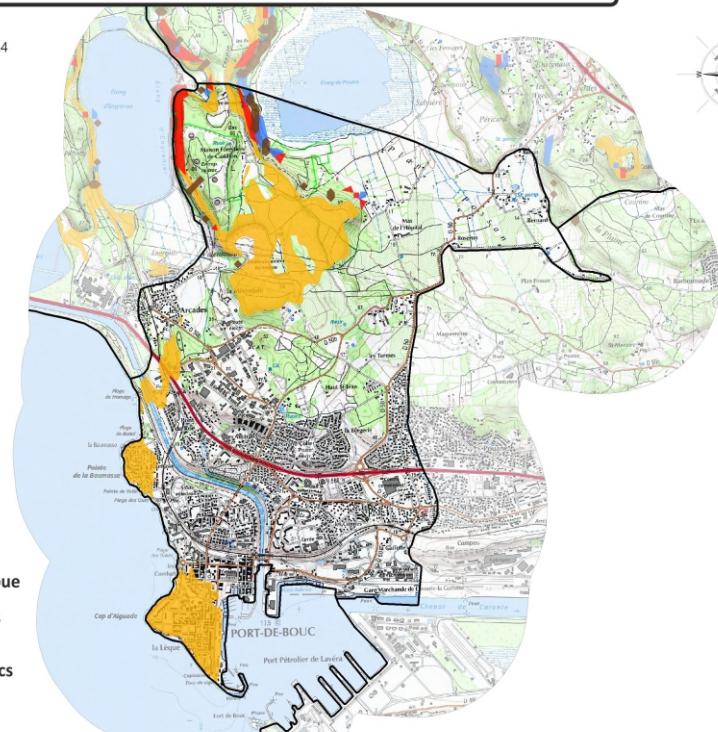
- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

# Mesures de gestion du risque

Au regard de cette vulnérabilité, la commune est dotée d'un Plan de Prévention spécifique au retrait-gonflement des argiles depuis le 8 février 2010, couvrant la quasi-totalité du territoire communal. Ce document définit des dispositions préventives en matière de constructibilité.

## Zones soumises aux mouvements de terrain

0 0,7 1,4 Kilomètres



### Légende :

- █ Risque de **glissements de terrain**
- █ Risque de **coulées de boue**
- █ Risque d'**effondrements de terrain**
- █ Risque de **chutes de blocs**



En cas  
d'**Effondrement**

### A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)





# SÉISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La commune de Port de Bouc est située en zone de sismicité 3 (modérée), conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### 11 JUIN 1909

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance, le plus fort séisme ressenti à Port de Bouc a eu lieu le 11 juin 1909. D'une intensité de 4,5 ressenti sur la commune, son intensité d'élevait à 8,5 à Lambesc, son épicentre.



## Les Bons Réflexes

### PENDANT

- **S'abriter** sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- **S'éloigner des fenêtres**
- **Ne pas allumer de flamme**
- **Ne pas utiliser l'ascenseur**

Consignes de sécurité  
À faire



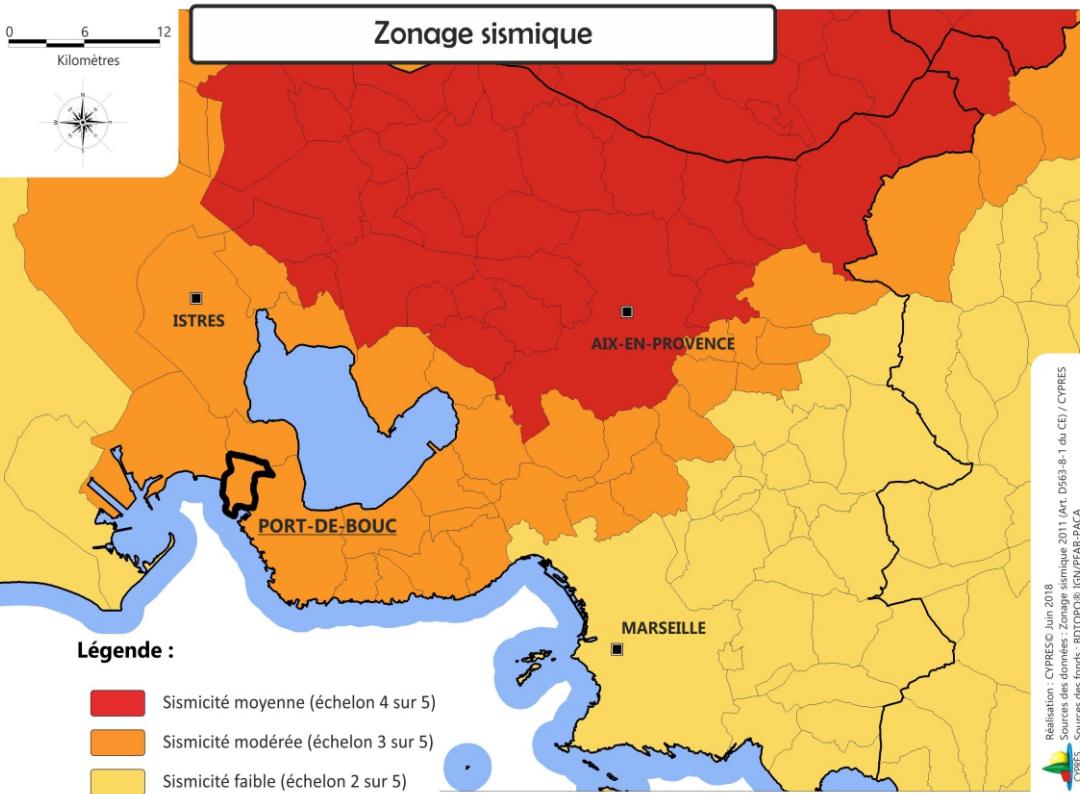
### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- **Se méfier des répliques**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Evacuer le bâtiment par les escaliers**
- **S'éloigner des constructions**, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

# Mesures de gestion du risque

L'étude de la sismicité historique (base SisFrance) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF). Elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

Depuis le 1<sup>e</sup>r mai 2011, le zonage sismique de la France impose l'application de nouvelles normes parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et lors de la réalisation de certains travaux dans les bâtiments existants. Dans les zones de sismicité moyennes (zone 4), l'application des règles de construction parasismiques est obligatoire, pour toute construction neuve d'un bâtiment à l'exception de ceux dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

## APRÈS

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Port-de-Bouc



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### CANICULE 2006

De nombreux événements de fortes chaleurs sont fréquents sur le département : 34.8°C sur la commune en juillet 2006.

#### NEIGE 2009

Début janvier 2009, des chutes de neige ont paralysé le département. Plusieurs milliers de personnes ont été bloqué sur les routes, les trafics ferroviaires et aériens ont été fortement perturbés.

#### TORNADE 2012

En octobre 2012, une tornade de faible intensité a balayé la zone commerciale de Plan-de-Campagne, sur la commune de Cabriès, provoquant de lourds dégâts matériels.

## Les Bons Réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

# Mesures de gestion du risque

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier

**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux

**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes dangereux  
d'intensité exceptionnelle  
sont prévus...

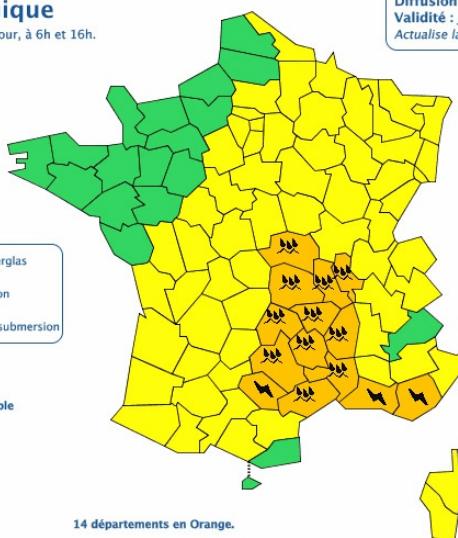
**Soyez très vigilant**,  
des phénomènes dangereux  
sont prévus ...

**Soyez attentif** si vous pratiquez  
des activités sensibles au risque  
météorologique ...

**Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion

 Les vigilances pluie-inondation  
et inondation sont élaborées  
avec le réseau Vigicrues du  
Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20  
Validité : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00  
Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le [bulletin national](#)

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BDr. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire  
les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Orages/Orange - Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Précipitations/Orange - Évitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

 METEO FRANCE  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
  - Débrancher les appareils électriques
- APRÈS**
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
  - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
  - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# INDUSTRIEL

## Le risque sur la commune

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Sur la commune, le risque est généré par la proximité de la zone industrielle de Fos-Ouest et de Lavéra.



Plaquette d'information  
Risque industriel

### Quels sont les effets ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une **explosion** avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de suppression de l'onde de choc),
- un **incendie** engendant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- la **dispersion de produits toxiques** dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### NOVEMBRE 1992

Le 9 novembre 1992, une explosion a eu lieu à la raffinerie de la Mède à Châteauneuf-les-Martigues. Le bilan est de 6 morts et 37 blessés. Des vitres retrouvées brisées jusqu'à 1 km à l'extérieur du site. Cet évènement a engendré des dommages s'élevant à plus de 230 millions d'euros.



## Les Bons Réflexes

### AVANT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (détailé dans le PFMS)

Consignes de sécurité  
À faire



### PENDANT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle (risque potentiel d'explosion)
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

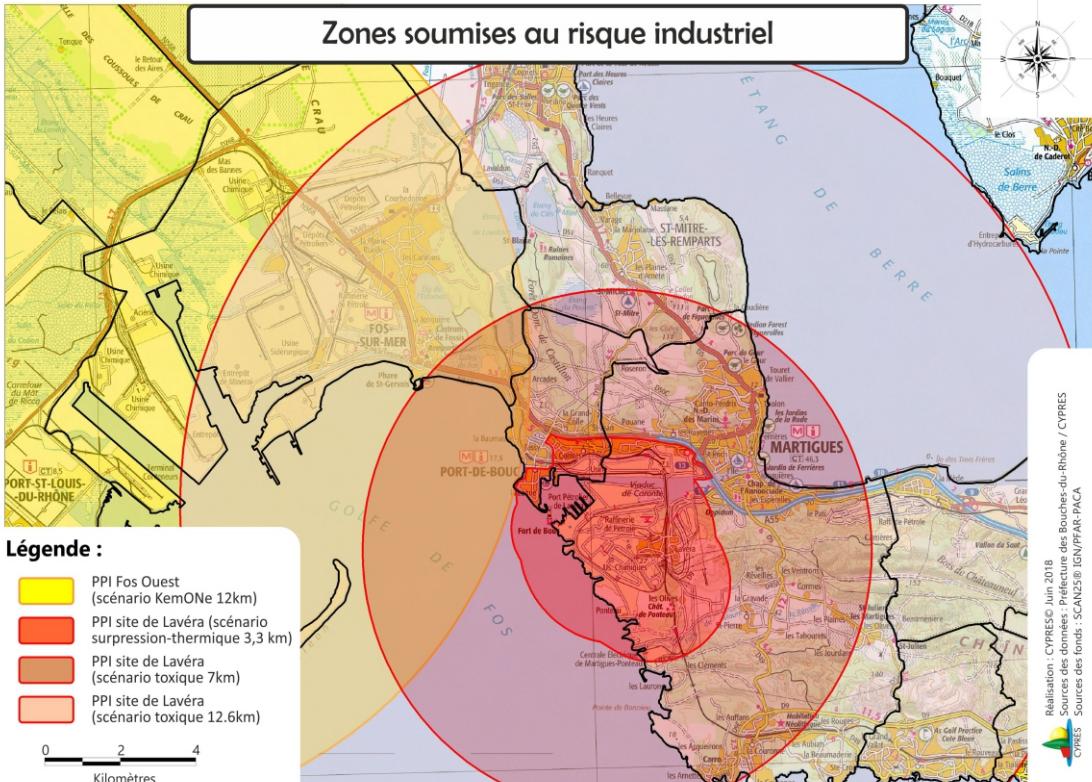
# Mesures de gestion du risque

En interne, l'industriel réalise une étude de danger où les accidents pouvant survenir au sein de son établissement et leurs conséquences sont identifiés. Cette étude lui permet de prendre des mesures de prévention nécessaires associées à chaque risque.

L'État, au travers de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), contrôle la pertinence de ces études et assure le contrôle a posteriori de ces sites.

L'industriel élabore également son Plan d'Opération Interne qui prévoit l'organisation humaine et matérielle pour gérer un incident limité à l'enceinte de l'établissement.

En cas d'évènement dépassant le périmètre du site, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par la préfecture.



Consignes de sécurité

À ne pas faire

## APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

## Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)



# TMD

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits.

Port-de-Bouc est traversée par des échanges commerciaux dont une partie concerne le TMD, par voie routière (N568), ferrée et par canalisation.

La nature des risques encourus par la population riveraine du lieu d'un éventuel accident dépend du produit transporté (risque d'explosion, d'incendie, de toxicité).



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### AOÛT 2009

Le 7 août 2009, une fuite de pétrole brut a eu lieu dans la réserve naturelle de la Crau, à Saint-Martin. Alerté par le garde de la réserve, l'exploitant a du déclencher son Plan de Surveillance et d'Intervention.



### Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité

À faire



#### SI VOUS ETES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

# Mesures de gestion du risque

Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs et des signalisations spécifiques.

Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux.

La sécurité des trains est assurée par la SNCF sous la tutelle de la DREAL qui a mis en place des Plans d'Interventions Internes ainsi que des actions de contrôles avant le départ et sur le parcours des trains transportant des produits dangereux.

La sécurité des canalisations est également contrôlée par leur gestionnaire.

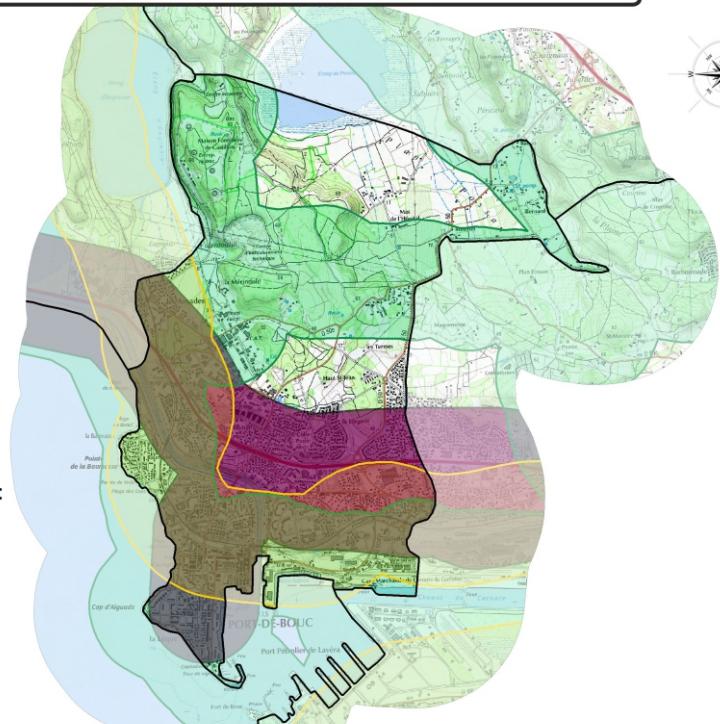
## Zones soumises au risque transport de matières dangereuses

0 0,7 1,4  
Kilomètres



### Zones soumises au transport de matières dangereuses :

- [Purple square] Par route
- [Yellow square] Par voie ferrée
- [Green square] Par canalisation



Réalisation : CYPRES © Juin 2018  
Sources des données : BD CARTO IGN / CYPRIS  
Sources des fonds : SCAR2® IGN/PAR/PACA



Consignes de sécurité

À ne pas faire

## APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
  - Se doucher
  - Changer de vêtements
  - Se présenter à un médecin

## Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

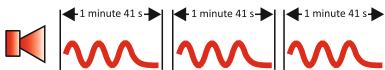
En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

## Moyens d'alerte :



Sirènes

Un son montant et descendant de 3 fois  
1 minute 41s séparées par un court silence



Mégaphone



Porte à porte

## Principales sources d'information :

### Radio

France Bleu Provence sur 103.8

Radio Maritima sur 93.6

Panneaux à message variable



### Internet

- Site internet de la communale : [www.portdebouc.fr](http://www.portdebouc.fr)
- Site internet de la Préfecture : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)
- Vigilance météorologique: [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- Vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Observatoire régional des risques majeurs : [observatoire-regional-risques-paca.fr/](http://observatoire-regional-risques-paca.fr/)

## Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



### Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

### Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.





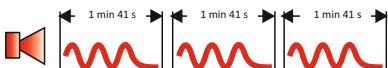
# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

## ● ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

### DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant

**3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence



### FIN D'ALERTE

Un son continu de **30 secondes**



## ● AUTRES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Mégaphone



Porte à porte

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



installation industrielle



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



Ecoutez les consignes générales

N° Vert **0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet Contacts utiles

## Sites internet

- > Site officiel de la Mairie de Port-de-Bouc: [www.portdebouc.fr](http://www.portdebouc.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône: [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

**!IMPORTANT**

## Numéros utiles

Mairie de Port-de-Bouc	<b>04.42.40.04.04</b>
Préfecture des Bouches-du-Rhône	<b>04.84.35.40.00</b>
Pompiers	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU	<b>15</b>
Police Nationale	<b>17</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



### MAIRIE DE PORT-DE-BOUC

Cours Landrivon  
13 110 PORT-DE-BOUC  
[contact@portdebouc.fr](mailto:contact@portdebouc.fr)



Document réalisé avec la participation du Cyprès